

AVENANT N° 7 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

**- le MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
représenté par la directrice des sports,
désigné ci-dessous par le ministère**

et

**- la FEDERATION FRANÇAISE D'ATHLETISME
représentée par son président, Monsieur André GIRAUD
désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 78444873000027**

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 2 605 444 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 1 148 802,4 €, le solde restant s'élève à 1 456 641,6 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **750 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 3 355 444 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **6 679 728 €.**

Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

25 JUL. 2017

Fait à Paris le

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE D'ATHLETISME

LA DIRECTRICE DES SPORTS

Laurence LEFEVRE

15/07/2017
DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 2162299102

¹ –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2014		2015		2017	
		Réalisés	Cible	Réalisés	Cible	Réalisés	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires							
	Nombre de licences	284377	360000	302869	360000		400000
	Nombre d'ATP	0	0	4786	0		
	Nombre total de licences et d'ATP	284377	360000	307665	360000		400000
	Nombre et taux de licences féminines	130880 (46,08%)	172000 (47,78%)	142451 (47,03%)	200000 (50%)		
	Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	(%)	(%)	(%)		
	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	49302 (17,34%)	52446 (17,32%)	52446 (17,32%)	500		
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	56	75				
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives							
	Solidité financière	2,89	20,0 %	0	20,0 %		
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives							
	Rang sportif de la France	9	7				8
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs							
	Taux de suivi médical complet - SHN	72,97%	100%	73,2%	100%		100%
	Taux de suivi médical complet - Espoirs	82,35%	100%	76,78%	100%		100%
Emplois d'avenir							
	Nombre d'emplois d'avenir	0	0	0	0		
Lettres de missions signées dans CTS-Web							
	Nombre et taux de lettres de missions signées	77 (86,52%)	%	77 (87,5%)	%		%
Objectifs partagés		N-2		N-1		N	
Indicateur		Réalisés	Cible	Réalisés	Cible	Réalisés	Cible
	Améliorer le rang de la France afin d'optimiser la performance	12	JO : 12	12	JO : 12	CM : 13	
	Améliorer le rang de la France afin d'optimiser la performance	3	6	1	6	6	
	Améliorer le rang de la France afin d'optimiser la performance	2	3	6	3	5	
	Améliorer le rang des équipes de France relève en rééquilibrant les spécialités à accompagner	20	CM Ju : 10	9 (5 médailles)		CE Ju : 20	
	Améliorer le rang des équipes de France relève en rééquilibrant les spécialités à accompagner	3	5	1	5	9	
	Recruter des pratiquants loisir- bien être en priorisant la population féminine	65	63	62	63	63	
	Favoriser le rattachement des clubs d'athlétisme aux réseaux sport santé bien être des territoires	40	40	31	40	40	
	Favoriser, par des actions ciblées, la prise de licence des coureurs sur route	63	65	55	65	65	
	Favoriser la mise en place de pratiques attractives et adaptées au public jeune, en portant une attention particulière aux 14-18 ans	570	650	1550	650	650	
	Accompagner les clubs à construire un projet pérenne	474	520	696	520	520	
	Accompagner les clubs à construire un projet pérenne	25	13	12	13	13	
	Soutenir et accompagner les ligues dans l'animation du territoire						
	Adapter les compétences des acteurs de l'athlétisme aux besoins des pratiquants						
	Renforcer le rayonnement de la France à l'international	2	2	2	2	2	

AG

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Améliorer le rang de la France afin d'optimiser la performance	3 180 000 €	2 680 000 €	2 070 000 €	1 110 000 €
Action 2	3 180 000 €	2 680 000 €	2 070 000 €	1 110 000 €
Aides personnalisées (AP)	750 000 €	750 000 €	750 000 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	600 000 €	550 000 €	450 000 €	150 000 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	1 530 000 €	1 180 000 €	870 000 €	660 000 €
300 000 €	200 000 €	0 €	300 000 €	340 000 €
930 000 €	590 000 €	590 000 €	240 000 €	240 000 €
Action 1	330 000 €	90 000 €	90 000 €	240 000 €
Structuration fédérale	330 000 €	90 000 €	90 000 €	240 000 €
Action 2	600 000 €	500 000 €	500 000 €	100 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	600 000 €	500 000 €	500 000 €	100 000 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	690 000 €	460 000 €	240 444 €	449 556 €
Action 3	690 000 €	460 000 €	240 444 €	449 556 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	380 000 €	230 000 €	132 444 €	247 556 €
Accompagnement sanitaire préventif	260 000 €	195 000 €	108 000 €	152 000 €
Prévention dopage	50 000 €	35 000 €	0 €	50 000 €
Favoriser le rattachement des clubs d'athlétisme aux réseaux sport santé bien être des territoires	40 000 €	30 000 €	30 000 €	10 000 €
Action 3	40 000 €	30 000 €	30 000 €	10 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	40 000 €	30 000 €	30 000 €	10 000 €
Adapter les compétences des acteurs de l'athlétisme aux besoins des pratiquants	435 000 €	178 000 €	118 000 €	317 000 €
Action 1	15 000 €	8 000 €	8 000 €	7 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	15 000 €	8 000 €	8 000 €	7 000 €
Action 4	420 000 €	170 000 €	110 000 €	310 000 €
Formations fédérales	420 000 €	170 000 €	110 000 €	310 000 €
Soutenir et accompagner les ligues dans l'animation du territoire	75 000 €	40 000 €	15 000 €	60 000 €
Action 1	75 000 €	40 000 €	15 000 €	60 000 €
Structuration fédérale	75 000 €	40 000 €	15 000 €	60 000 €
Recruter des pratiquants loisir- bien être en priorisant la population féminine	45 000 €	35 000 €	20 000 €	25 000 €
Action 1	45 000 €	35 000 €	20 000 €	25 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	45 000 €	35 000 €	20 000 €	25 000 €
Favoriser la mise en place de pratiques attractives et adaptées au public jeune, en portant une attention particulière aux 14-18 ans	490 000 €	280 000 €	242 000 €	248 000 €
Action 1	380 000 €	200 000 €	162 000 €	218 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	320 000 €	150 000 €	112 000 €	208 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	60 000 €	50 000 €	50 000 €	10 000 €
Action 2	110 000 €	80 000 €	80 000 €	30 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	110 000 €	80 000 €	80 000 €	30 000 €
Renforcer le rayonnement de la France à l'international	230 000 €	110 000 €	20 000 €	210 000 €
Action 1	230 000 €	110 000 €	20 000 €	210 000 €
Programmes d'échanges internationaux	230 000 €	110 000 €	20 000 €	210 000 €
Accompagner les clubs à construire un projet pérenne	15 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €
Action 1	15 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	15 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €
TOTAL	6 130 000 €	4 413 000 €	3 355 444 €	2 774 556 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

750 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

2 605 444 €

AG

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

17515	90000	08227851208	02	CE ILE DE FRANCE
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/rice</i>	<i>domiciliation</i>

IBAN

FR76	1751	5900	0008	2278	5120	802
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	7	5	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Intitulé du compte **FEDERATION FRANCAISE ATHLETISME**
33 AVENUE PIERRE DE COUBERTIN
75640 PARIS CEDEX 13

ECONOMIE SOCIALE PARIS
19 RUE DU LOUVRE
75001 PARIS
TEL :

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

17515	90000	08227851208	02	CE ILE DE FRANCE
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/rice</i>	<i>domiciliation</i>

IBAN

FR76	1751	5900	0008	2278	5120	802
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	7	5	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Intitulé du compte **FEDERATION FRANCAISE ATHLETISME**
33 AVENUE PIERRE DE COUBERTIN
75640 PARIS CEDEX 13

ECONOMIE SOCIALE PARIS
19 RUE DU LOUVRE
75001 PARIS
TEL :